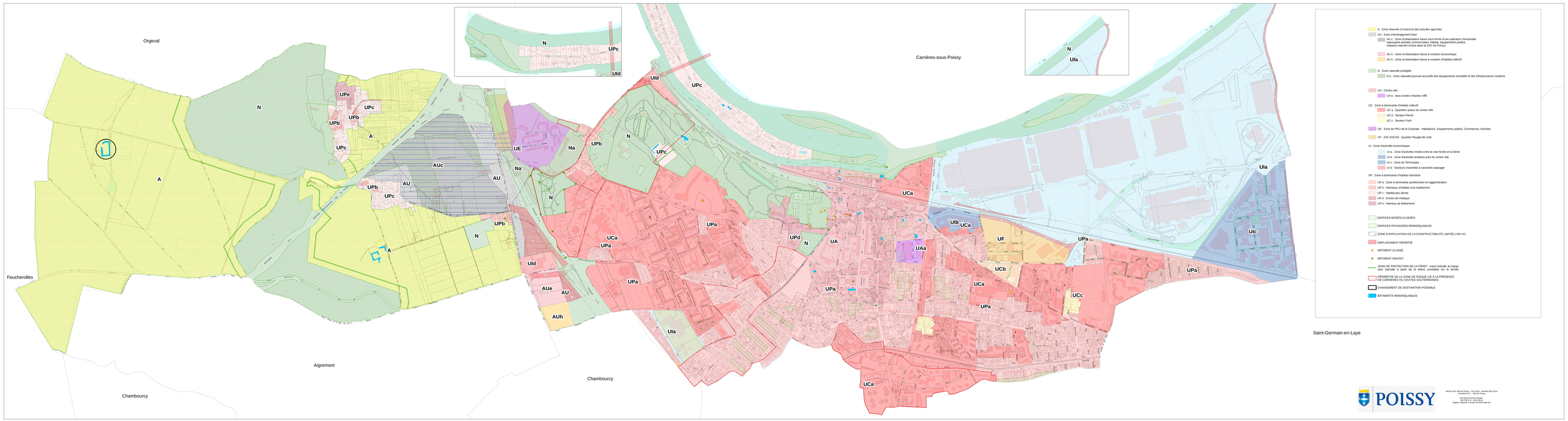
Orgeval
Carrières-sous-Poissy
Feucherolles
Aigremont
Chambourcy
Chambourcy
Saint-Germain-en-Laye
N
UPc
Uld
Ula
UPe
UPb
A
AUc
AU
UE
Na
UCa
UPa
UPd
UA
UAa
Ulb
UF
UCb
UCc
Ulc
AUe
AUh
A : Zone réservée à l'exercice des activités agricoles
AU : Zone d'aménagement futur
AU c : Zone d'urbanisation future sous forme d'une opération d'ensemble regroupant activités commerciales, habitat, équipements publics, espaces naturels (inclus dans la ZAC de Poncy)
AU e : Zone d'urbanisation future à vocation économique
AU h : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat collectif
N : Zone naturelle protégée
N a : Zone naturelle pouvant accueillir des équipements récréatifs et des infrastructures routières
UA : Centre ville
UA a : sous secteur (hauteur diff)
UC : Zone à dominante d'habitat collectif
UC a : Quartiers autour du centre ville
UC b : Secteur Perret
UC c : Secteur Foch
UE : Zone du PRU de la Coudraie : Habitations, Equipements publics, Commerces, Activités
UF : ZAC EOLES - Quartier Rouget de Lisle
UI : Zone d'activités économiques
UI a : Zone d'activités mixtes entre la voie ferrée et la Seine
UI b : Zone d'activités tertiaires près du centre ville
UI c : Zone du Technoparc
UI d : Secteurs d'activités à caractère paysager
UP : Zone à dominante d'habitat individuel
UP a : Zone à dominante pavillonnaire en agglomération
UP b : Hameaux d'habitat rural traditionnel
UP c : Habitat peu dense
UP d : Enclos de l'Abbaye
UP e : Hameau de Bethemont
ESPACES BOISÉS CLASSÉS
ESPACES PAYSAGERS REMARQUABLES
ZONE D'APPLICATION DE LA CONSTRUCTIBILITÉ LIMITÉE (<50 m²)
EMPLACEMENT RÉSERVÉ
BÂTIMENT CLASSÉ
BÂTIMENT INSCRIT
ZONE DE PROTECTION DE LA FÔRET : tracé indicatif, la marge sera calculée à partir de la lisière constatée sur le terrain
PÉRIMÈTRE DE LA ZONE DE RISQUE LIÉ À LA PRÉSENCE DE CARRIÈRES OU CAVITÉS SOUTERRAINES
CHANGEMENT DE DESTINATION POSSIBLE
BÂTIMENTS REMARQUABLES
POISSY
Service SIG Ville de Poissy - Juin 2016 - Jennifer BAILLIEUL
Données PLU - Ville de Poissy
Données de fonds de plan :
SIG Ville de Poissy
Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés